



**DATE DE PUBLICATION : 16 mars 2017**

Le directeur des Grands Projets fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Pascal KHAYAT le 4 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry DE LA BRETECHE, chef du service Pôle Applicatifs, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Christine GIL, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du Pôle Applicatifs dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 5 janvier 2017

Pascal KHAYAT